



# Lettre d'information

## Projet d'implantation d'un nouveau parking et aménagement du jardin public des Gâtines

À l'attention des riverains

**L**e projet de la future gare du Grand Paris Express implantée à Saint-Cloud est une chance pour notre commune. Il présente de nombreux avantages pour la vie quotidienne des habitants. Cependant il pose une difficulté car il supprime le parking Joffre actuellement situé rue Dailly, en contrebas de la gare actuelle, en face des hôpitaux que sont le CH4V et l'Institut Curie.

**Le parking Joffre étant très fréquenté, la Ville souhaite maintenir une offre de stationnement d'environ 170 places à proximité.** Un parking est en effet indispensable au bon fonctionnement des hôpitaux afin de permettre aux patients et à leurs visiteurs de s'y rendre en voiture.

**La Ville profite de ce projet pour réhabiliter le jardin des Gâtines en un nouvel espace paysager qualitatif, parfaitement intégré dans son environnement.**



## POURQUOI LE SITE DU JARDIN DES GÂTINES ?

C'est un espace public situé à proximité du Centre/Village. Des études de sols ont démontré la pertinence de ce choix. Compte tenu de l'emprise nécessaire à la réalisation de l'ouvrage, ce dernier n'occupera pas tout le sous-sol de la parcelle du jardin. L'implantation finale reste à étudier ainsi que les voies d'entrées et de sorties des véhicules.

**Un accès piéton au niveau du carrefour Dailly sera prévu afin de faciliter le cheminement vers le Centre/ Village et les hôpitaux.**

Projet 1\*



## D'AUTRES SITES ONT-ILS ÉTÉ ENVISAGÉS ?

Oui, celui de la **place de Lessay** dans le Centre/Village. Ce site n'a pas été retenu car l'emprise de l'ouvrage en silo était supérieure à la surface de la place. Il présentait aussi l'inconvénient d'être difficilement accessible, uniquement par la rue des Écoles, très étroite et fréquentée par les élèves des trois écoles situées dans le périmètre.

**L'ancien site de l'École normale supérieure**, rue Alexandre-Coutureau, est, quant à lui, la propriété du ministère de l'Enseignement supérieur.

Un projet de logements étudiants est mené actuellement par le CROUS sur une partie, l'autre étant réservée par l'université de Paris-Nanterre pour l'enseignement en DUT de gestion des entreprises et techniques commerciales. Ce projet inscrit dans le cadre du Plan État/Région devrait voir le jour à l'horizon 2023.

Projet 2\*



## QUE VA DEVENIR LE JARDIN DES GÂTINES ?

La construction du parking est une opportunité pour réhabiliter le jardin public des Gâtines. Il sera réaménagé en jardin public au-dessus du parking.

La Ville a demandé à une entreprise spécialisée en aménagement paysager de travailler sur des aménagements possibles. Deux projets d'aménagement ont ainsi été élaborés : l'un uniquement arboré (projet 1) et l'autre, avec des aires de jeux pour enfants (projet 2). À ce stade, le choix entre ces deux projets n'est pas fait. La Ville reviendra vers les riverains, en temps voulu, pour écouter leur préférence.

Dans le cadre des travaux du parking, il sera prévu une épaisseur de terre suffisante pour que des arbres de haute tige puissent y être plantés. Le cèdre majestueux se trouvant actuellement dans le jardin sera préservé. En fonction du projet retenu et de l'emprise nécessaire à la construction du parking, les autres arbres seront intégrés au réaménagement.

Les arbres abattus pour la nécessité du projet seront replantés en nombre au moins équivalent et leur hauteur permettra de retrouver un couvert végétal tout en préservant les vues sur Paris.

La Ville va à ce titre procéder, dans les prochaines semaines, à un recensement et à un **diagnostic phytosanitaire du patrimoine végétal** présent sur la parcelle.

Le jardin sera fermé par une clôture en serrurerie.

L'avenue André-Chevillon fera quant à elle l'objet d'une réfection à l'issue des travaux.

## UNE ZONE *NON AEDIFICANDI* N'INTERDIT-T-ELLE PAS TOUTE CONSTRUCTION SUR CE SITE ?

Non, au regard de la jurisprudence, il n'est pas interdit de construire un parking souterrain sur une zone *non aedificandi*, dans la mesure où la surface ne sera pas affectée et où le jardin restitué.

## QUEL EST LE FINANCEMENT DE CE PROJET ?

La conception, le financement, la réalisation et l'exploitation de ce parking seront confiés à un concessionnaire dans le cadre d'un contrat de délégation de service public. La Ville prendra à sa charge l'aménagement paysager du jardin.

## DANS QUEL CALENDRIER S'INSCRIT CE PROJET ?

Le principe de la délégation de ce service public sera acté lors d'un prochain Conseil municipal. Interviendra ensuite le choix du concessionnaire à l'été 2021, suivi du dépôt d'un permis de construire pour un début des travaux à la fin de l'année 2022.

**La livraison du nouveau parking, en l'état actuel du calendrier, est prévue pour début 2024. Suivra l'aménagement du jardin paysager par la Ville.**

## *Plus d'informations*

Les conditions sanitaires liées à l'état d'urgence ne nous autorisant pas à tenir une réunion publique comme nous le faisons habituellement, nous ne manquerons pas de vous tenir informés de l'évolution de ce projet dès que le concessionnaire aura été désigné.

La Ville est à l'écoute de vos observations et de vos remarques dans un esprit de dialogue constructif. Elle est notamment en contact avec un groupe d'échanges désigné par le conseil syndical de la résidence du parc de Béarn.

**Contact et renseignements : [cabinetdumaire@saintcloud.fr](mailto:cabinetdumaire@saintcloud.fr)  
Suivez l'actualité du projet sur [www.saintcloud.fr](http://www.saintcloud.fr)**